



**RÉSERVATION D'UN EMPLACEMENT  
POUR LE VIDE GRENIER À CADENET (84160) :**

***Dimanche 18 mai 2025 de 08h00 à 17h00***

***Lieu : Cours voltaires – Place du tambour – Place de la mairie – 84160  
Cadenet***

Merci de lire attentivement ce dossier d'inscription, de compléter toutes les informations requises, de le signer et procéder au paiement selon les modalités suivantes :

Réservation par chèque bancaire à l'ordre de COUTURETMOI Ou par virement bancaire, RIB fournis.

***Les règlements seront encaissés 40 jours avant le début de la manifestation.***

Les dossiers dûment complétés, accompagnés d'un chèque correspondant à la totalité de la location du stand, sont à envoyer à l'adresse suivante :

***Association COUTURETMOI Évènement « CADENET VIDE SES GRENIERS »  
129 Rue Ceux de Dien Bien Phu  
84160 Cadenet  
Contact : 06 49 69 46 58***

**DATE LIMITE de dépôt de dossier :**

**Samedi 19 avril 2025**

**Art.1 – Conditions d'inscription :**

**Fournir à votre dossier :**

Bulletin D'inscription : rempli, daté et signé

Fournir une attestation de votre compagnie d'assurance a jour.

Copie recto/verso de la carte d'identité

Paiement de l'emplacement

L'Association se réserve le droit de ne pas accepter la vente de certains produits.

Si les produits exposés ne correspondent pas à ces conditions, nous nous réservons le droit de refuser l'installation de l'exposant.

**Art. 2 – Paiement obligatoire :** Toute réservation engage définitivement et irrévocablement son souscripteur qui est désormais redevable du montant total de la facture. Le fait de signer une réservation entraîne l'obligation d'occuper le stand et de le laisser installer jusqu'à la fin de la manifestation soit 17H. Le montant de la location est dû dès la signature du contrat. Tout exposant annulant sa réservation, ne pourra faire valoir le remboursement de sa réservation. Tout stand non occupé le jour de l'ouverture sera réputé non utilisé, et l'organisateur pourra en disposer à son gré sans aucun remboursement des sommes perçues. Les contrats de participation transmis par sms et courriel ne constituent qu'une intention de participation et ne seront pris en compte par l'organisateur qu'à réception de bulletin de réservation.

**Art. 3 – Emplacement et présentation des stands :** Un emplacement de base représente **3 mètres linéaires**. L'exposant est tenu de respecter le lieu de l'emplacement attribué par le Comité d'organisation. Les exposants prennent possession de leur stand en début de l'événement et doivent le restituer dans le même état à la fin de l'événement.

**IMPORTANT :** Les exposants s'engagent à fournir tout le matériel nécessaire à la présentation des produits vendus (nappe, décorations, ...). Nous vous rappelons qu'il sera formellement **INTERDIT** d'apporter un appareil d'appoint de chauffage, sous risque de se voir refuser l'installation, sans remboursement possible de votre règlement.

**Art. 4 - Assurance :** Outre l'assurance couvrant les objets exposés et plus généralement tous les objets mobiles ou autres lui appartenant, l'exposant est tenu de souscrire, à ses propres frais, toutes les assurances couvrant les risques que lui-même et son personnel encourent ou font encourir à des tiers. La copie de cette attestation sera jointe au dossier. En aucun cas les organisateurs ne sont responsables des objets, produits ou aménagements entreposés dans le Chapiteau\*

(\*suivant manifestation). L'adhérent exposant, tout comme l'organisateur, doit prévoir une clause de renonciation à recours en cas de sinistre. La responsabilité de l'organisateur ne pourra être recherchée en cas de perte, détérioration, destruction, vol de matériel ou objet sous le chapiteau, en extérieur ou en salle fermé.

**Art. 5 – L'installation des stands :** Les exposants prendront possession de leur stand : LE DIMANCHE 18 MAI à partir de 6h30.

**Art. 6 – La libération des stands :** se fera le DIMANCHE 18 MAI 2025 à partir de 17h00.

**Art. 7 – Gardiennage :** aucun gardiennage n'est assuré lors des deux événements.

**Art. 8 - Force majeure :** En cas de force majeure, les dates de l'exposition peuvent être modifiées. Au cas où l'exposition serait annulée, tous fonds disponibles après règlement déjà acceptés seraient redistribués aux participants au prorata de leur participation, sans que des recours soient possible à l'encontre de l'organisateur.

**Art. 9 – Ventes :** Les objets exposés seront sous la responsabilité de leur propriétaire. L'association couturetmoi ne peut en aucun cas être responsable des litiges tels que les vols, pertes, casses ou TOUT autres détériorations et situations.

**Art. 10 – Fin de manifestation :** les objets non vendus ne pourront être laissés sur place sous peine de poursuites pouvant entraîner un amende (article de loi R632-1) est puni d'une amende de 2eme classe le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objets de quelque nature que ce soit, lorsque l'exposant quittera la manifestation l'emplacement devra être libéré de tous objets et marchandises ou détritrus et être restitué dans un état de propreté acceptable.

**Art. 10 – Tombola :** Une tombola peut être organisée durant la manifestation. Le tirage du ticket gagnant s'effectuera à 16H30 – 17H00 le jour de la manifestation. Il est demandé à chaque exposant de donner un objet de son stand pour garnir la tombola. Les exposants et les organisateurs de la manifestation sont exclus du tirage de la tombola.

**Art. 11 – Comportement :** Chacun reste responsable de ses actes. Il est demandé à chaque participant d'avoir un comportement correct et de respecter l'environnement.

**Art. 11 – Acceptation du règlement :** La présence à cette manifestation implique l'acceptation du présent règlement.

Je soussigné NOM : ..... PRÉNOM : .....

Adresse : .....

Code Postal & Ville : .....

TÉLÉPHONE : ..... PORTABLE : .....

Courriel : ..... @ .....

N° de contrat d'assurance : .....

**10€00 les 3 mètres linéaires**

**Merci de préciser le nombre de mètres et le montant total en € : .....**

**La fourniture du matériel nécessaire à la mise en place du stand reste à la charge de l'exposant.**

**Documents à joindre au contrat de réservation :**

**Attestation d'assurance - Le règlement si par chèque à l'ordre de Couturetmoi ou par virement - Le contrat de réservation avec l'option choisie - Pièce d'identité recto et verso – Attestation sur l'honneur d'un particulier de non-participation à 2 autres ventes au déballage.**

Certifie être assuré pour ma responsabilité civile professionnelle et notamment pour les Puces des couturières où je m'engage, conformément aux dispositions du **Règlement General** à souscrire auprès d'une société notoirement connue, un contrat garantissant l'ensemble des biens m'appartenant et exposés sous le chapiteau\* (\*suivant événement), tant pour la durée du marché qu'au cours des opérations de montage, et démontage. Ce contrat comportant une clause de renonciation à tout recours contre le Comité Organisateur « ASSOCIATION COUTURETMOI », couvrira l'ensemble des risques encourus des biens m'appartenant, notamment ceux du vol, du bris ou de la dégradation en général.

À : .....

Cachet – « Lu et approuvé » signature (Mention manuscrite impérative)

Le : .....

**ATTESTATION de vente au déballage organisée par L'association Couturetmoi**

**À Cadenet, le dimanche 18 mai 2025**

**Attestation sur l'honneur**

Je soussigné(e) .....

né(e) le ..... à ..... et domicilié(e)

..... ,

participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- N'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,
- ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à

.....(ville) le .....

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à ....., le.....

Signature :



Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

11315	00001	08010296372	13	CE CEPAC
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>

**IBAN**

FR76	1131	5000	0108	0102	9637	213
------	------	------	------	------	------	-----

**BIC**

C	E	P	A	F	R	P	P	1	3	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

*Intitulé du compte* **COUTURETMOI**  
**129 RUE DE CEUX DE DIEN BIEN PHU**  
**84160 CADENET**

**CADENET**  
**ZA LES MEILLERES**  
**179 RTE CEUX DE DIEN BIEN PHU**  
**84160 CADENET**  
**Tél.: 32.41. . .**



Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

11315	00001	08010296372	13	CE CEPAC
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>

**IBAN**

FR76	1131	5000	0108	0102	9637	213
------	------	------	------	------	------	-----

**BIC**

C	E	P	A	F	R	P	P	1	3	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

*Intitulé du compte* **COUTURETMOI**  
**129 RUE DE CEUX DE DIEN BIEN PHU**  
**84160 CADENET**

**CADENET**  
**ZA LES MEILLERES**  
**179 RTE CEUX DE DIEN BIEN PHU**  
**84160 CADENET**  
**Tél.: 32.41. . .**